

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.231

**Fonds de concours
pour les travaux
d'aménagement au
théâtre de poche
"Michel Belezzy" :
commune
d'Angoulême**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.231**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU THEATRE DE
POCHE "MICHEL BELEZY" : COMMUNE D'ANGOULEME**

Par délibération n°318 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a décidé d'accorder un fonds de concours à ses communes membres destiné à aider à la réalisation ou au développement de structures culturelles municipales et a défini des critères d'attribution notamment en termes de rayonnement de l'équipement, de provenance des usagers et d'adéquation aux enjeux du projet d'agglomération, de renforcement de l'attractivité du territoire et de son rayonnement extérieur, de contribution à un meilleur maillage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, au développement économique ou la cohésion sociale du territoire.

Il s'agit d'une aide correspondant à un taux de 50 % maximum du montant HT des travaux réalisés.

Dans le cadre du respect des normes d'hygiène et d'accueil du public, la ville d'Angoulême envisage d'effectuer des travaux d'aménagement du théâtre de poche « Michel Bélézy », occupé par la compagnie « Les Marionnettes d'Angoulême ».

Il convient de remplacer la moquette par un revêtement de sol plus approprié, refaire la peinture et de modifier les bancs destinés au jeune public.

Une enveloppe globale de travaux est fixée à **18 350 € HT**.

Le montant sollicité est de 9 175 € HT, soit 50 % du coût de l'investissement HT.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 8 avril 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 10 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours à la ville d'Angoulême d'un montant de 9 175 € HT (soit 50 % du montant HT des travaux) pour les travaux d'aménagement du théâtre de poche « Michel Bélézy », prélevé sur l'enveloppe des fonds de concours à répartir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2041412 – sous rubrique 313

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 juillet 2015

Affiché le :

03 juillet 2015